



MAIRIE D'ORLÉAT

4 rue de Fougères
63190 Orléat

Tél : 04 73 73 13 02

Fax : 04 73 73 10 32

AR Prefecture

063-216302653-20240408-20240418-DE
Reçu le 15/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 13 Votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre le huit avril, le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 avril 2024.

PRÉSENTS : Laurent DOLCEMASCOLO, Jean-Louis ROUVIDANT, Céline DESSIMOND, Christian ROBIN, Daniel MAURIN, Sylvette MARECHAL, Grégory COINTE, Rémi CHABANAT Cédric DAUDUIT, Anthony BOURBONNAUX, Patricia MONTAGNIER, Stéphanie YVERNAULT, Héloïse FERRIER a rejoint l'assemblée à partir de la délibération 2024/04/21 ;

Ont donné procuration :

Mme Nicole MARQUES à Jean-Louis ROUVIDANT
Mme Patricia LACHAMP à Laurent DOLCEMASCOLO

Absents :

Cindy FOUR, Richard PONCEPT, Sophie CARRE

Secrétaire de séance : Anthony BOURBONNAUX

DELIBERATION

**Affectation du résultat : Budget Gestion immobilière
N°2024/04/18**

Objet : Finances locales : Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2023,

Considérant que la section d'investissement du budget Gestion Immobilière, compte tenu des restes à réaliser, un excédent de 165 954.18 €

Constatant que le compte administratif du budget Gestion Immobilière présente un déficit de fonctionnement de l'exercice de 31 530.59 €

↳ - Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit au budget Gestion Immobilière

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

POUR MÉMOIRE :	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté GI	70 000.00
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	

Excédent	AR Prefecture	38 469.41
Déficit		
A. EXCÉDENT AU 31.12.2023	063-216302653-20240408-20240418-DE	
Affectation obligatoire	Reçu le 15/04/2024	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)		
* aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)		
* à l'exécution du virement à la section d'investissement		
Solde disponible affecté comme suit :		
* affectation complémentaire en réserve (compte 1068)		
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)		38 469.41
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour		
Déficit résiduel à reporter		
B. DÉFICIT AU 31.12.2023		
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)		
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2021)		
Excédent disponible (voir A - Solde disponible)		
C - le cas échéant : affectation de l'excédent antérieur reporté		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Approuve les affectations comme ci-dessus.

Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures.

Fait à Orléat, le 08 avril 2024

Le Maire

 Elisabeth BRUSSAT